

Table des matières

- FAQ du Kit d'Urgence** 3
- Les modalités d'accès à Cagette Pro** 3
 - Suis-je obligé de suivre la formation à l'issue de la période de crise sanitaire ? 3
 - Comment ça se passera après la crise pour l'accès Cagette Pro ? 3
 - Je ne suis pas producteur, est-ce que je peux créer un compte et suivre le kit d'urgence pour aider des producteurs ? 3
 - Peut-on créer un compte pour plusieurs producteurs qui souhaitent travailler ensemble ? 4
 - Peut-on créer un compte Cagette Pro pour des producteurs étrangers ? 4
 - Que faire avec les producteurs qui n'ont pas le temps de mettre en place leur compte producteur ? 4
 - Si je me rends compte que l'outil ne me convient pas, puis-je supprimer mon compte Cagette Pro? 4
 - Je suis producteur invité sur un groupe Cagette ou le Cagette Pro d'un autre producteur, comment faire pour le basculer sur mon Cagette Pro à moi ? 4
- Que puis-je faire avec Cagette ?** 5
 - Puis-je faire de la livraison avec Cagette ? 5
- Paiements en ligne avec Mangopay** 5
 - Combien de temps prend la mise en place du paiement en ligne avec Mangopay ? 5
 - Peut-on payer directement aux producteurs avec Mangopay ? 5
 - Est-ce que les producteurs peuvent envoyer une facture aux clients ? 5
 - Quand et comment sont prélevés les frais ? 5

FAQ du Kit d'Urgence

Vous avez des interrogations sur le fonctionnement du Kit d'urgence proposé par Cagette.net et cherchez des réponses ? Elles se trouvent certainement ici !

Les modalités d'accès à Cagette Pro

Suis-je obligé de suivre la formation à l'issue de la période de crise sanitaire ?

Notre SCOP Alilo, qui édite le logiciel Cagette, base son modèle économique sur les formations proposées aux producteurs, finançables par des fonds de formation tels que Vivea. En rendant l'outil Cagette Pro disponible sans formation préalable du fait de la crise sanitaire, Alilo demande en retour **un engagement de principe** aux nouveaux utilisateurs pour suivre une de ses formations afin de pouvoir pérenniser son activité et continuer le développement du logiciel. Elle ne sera pas formellement obligatoire pour autant.

Par ailleurs, de nouvelles formations seront mises en place afin de répondre à l'étendue des problématiques de la vente directe en ligne : communication, structuration juridique, échanges de pratiques... Vous trouverez sans l'ombre d'un doute une formation utile au développement de votre activité dans notre offre.

Comment ça se passera après la crise pour l'accès Cagette Pro ?

Le choix opéré par Alilo est sans équivoque

Je ne suis pas producteur, est-ce que je peux créer un compte et suivre le kit d'urgence pour aider des producteurs ?

La raison d'être de notre entreprise est de donner les moyens aux producteurs de gérer par eux-mêmes des commandes efficacement. Et donc dans cette perspective, nous invitons les producteurs a au moins s'inscrire dans cette démarche, pour qu'à moyen terme ils soient en maîtrise de l'interface Cagette Pro, miroir de leur exploitation.

Cependant, dans le contexte actuel, nous sommes ouverts à différentes pistes d'entraide à destination des producteurs. Notre recommandation dans ce cas est donc que le producteur s'inscrive au Kit d'urgence, puis donne un accès à la personne aidante via l'onglet "Utilisateurs", présent sur l'interface [Producteur](#) de Cagette Pro. Ainsi, vous pourrez l'aider à compléter les informations utiles sur ses produits et son exploitation dans l'immédiat, avant qu'il ne reprenne la main une fois le rush passé.

Peut-on créer un compte pour plusieurs producteurs qui souhaitent travailler ensemble ?

C'est le choix opéré par certaines associations de producteurs pour mettre en place rapidement des points de retrait sur leur territoire, en ayant un ou plusieurs référents de l'outil. Deux possibilités se présentent :

* créer un compte Cagette Pro pour chaque producteur, solution optimale pour une bonne gestion des produits de chacun, tout en ouvrant un accès à un utilisateur expert en soutien, via l'interface [Producteur](#)

* créer des comptes producteurs via son interface Cagette Pro, et ainsi vendre pour eux, tel qu'expliqué dans la [documentation correspondante](#). Cette solution induit par contre que le propriétaire du compte Cagette Pro devra gérer la logistique de stocks, d'intégration de nouveaux produits et de catalogues par lui-même. Cette piste n'est donc pas idéale pour vous sur le long terme.

Peut-on créer un compte Cagette Pro pour des producteurs étrangers ?

?

Que faire avec les producteurs qui n'ont pas le temps de mettre en place leur compte producteur ?

Vous pouvez vous tourner vers vos syndicats et associations partenaires pour potentiellement mettre en place un système de gestion collectif sur votre territoire, ou bien vous pouvez voir à vous faire épauler par un bénévole le temps de la crise, tel qu'évoqué plus haut. Mais l'objectif final reste bien pour eux de l'entretenir dans le futur.

Si je me rends compte que l'outil ne me convient pas, puis-je supprimer mon compte Cagette Pro?

Bien sûr, il vous suffit de contacter le [support d'Alilo](#) et d'en faire la demande. Mais avant d'en arriver, n'hésitez pas à nous expliquer pour quelle(s) raison(s) cette solution ne vous convient pas, nous aurons toujours à apprendre de vos retours!

Je suis producteur invité sur un groupe Cagette ou le Cagette Pro d'un autre producteur, comment faire pour le basculer sur mon Cagette Pro à moi ?

Nous pouvons faire la bascule de votre catalogue invité/intégré sur un autre Cagette Pro vers votre propre compte producteur. Pour cela, merci de compléter le formulaire suivant afin que nous puissions réaliser la manipulation nécessaire.

Que puis-je faire avec Cagette ?

Puis-je faire de la livraison avec Cagette ?

Cagette.net est pensé à l'origine pour permettre la vente directe sur des points de distribution collectif, où se réunissent donc clients et producteurs. La livraison n'est donc pas optimal via Cagette, mais elle reste possible. Dès lors que vous pouvez obtenir l'adresse postale de vos clients et intégrer par exemple un forfait pour la livraison sur votre boutique, vous êtes en mesure d'utiliser Cagette pour prendre des commandes.

Paielements en ligne avec Mangopay

Combien de temps prend la mise en place du paiement en ligne avec Mangopay ?

Au minimum 2 jours, dans les cas où tous les documents nécessaires ont bien été transmis. Faites pour cela bien attention à la liste de documents demandés sur [le guide Mangopay](#).

Peut-on payer directement aux producteurs avec Mangopay ?

En l'état, cette solution n'est pas encore possible. Il faut que le compte Mangopay soit relié à un seul compte bancaire, puis que l'intermédiaire financier (structure commerciale, association...) fasse le dispatch auprès des producteurs. Mais cette fonction de dispatch automatique est en cours de développement et sera prochainement opérationnelle.

Est-ce que les producteurs peuvent envoyer une facture aux clients ?

Dès lors que vous utilisez une gestion des paiements par Cagette, il n'y a qu'un paiement unique par client pour l'ensemble des producteurs auprès desquels il a passé commande. Cagette propose donc un reçu global dans son système de gestion des paiements.

Quand et comment sont prélevés les frais ?

Les frais de 3 % HT (3,6% TTC) de Mangopay sont pris sur le prix de vente fixé par le producteur, et non en ajout de celui-ci. Il vous donc y penser au moment de fixer vos tarifs. Les frais sont directement prélevés sur le paiement en ligne, le montant revenant aux producteurs étant mis à disposition sur un portefeuille virtuel. Ce montant sera disponible dès lors que vous aurez validé les différents paiements dans Cagette.

From:

<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:

<https://wiki.cagette.net/faq-kit-durgence?rev=1586366458>

Last update: **2020/04/08 17:20**

